



FO Caterpillar.04/76/23/75/40

NAO réunion du 24 février 2011

La sixième réunion consacrée aux négociations salariales 2011 n'a pas permis d'avancées particulières, si ce n'est une augmentation mineure 0,1 % sur l'augmentation générale. Cette dernière, passe de 1,9 % à **2,00 %**.

Le problème auquel nous sommes confrontés réside dans la multitude de contentieux judiciaires entre la CGT, la CFTC, la CFDT et la Direction. Cette dernière souhaite l'arrêt des procédures en cours : intéressement, mutuelle d'entreprise, stip, etc,etc.

En contre- partie de l'abandon de ces actions, la Direction propose une prime de 500 €.

FO considère qu'il serait opportun d'au moins doubler cette prime pour lui donner un caractère réellement attractif.

Mais comme les syndicats concernés ont refusé de rentrer dans cette logique du donnant donnant ; tout du moins sur les bases proposées par la Direction, il en résulte une situation de blocage qui nous conduit à attendre le jugement de ces affaires.

En ce qui concerne FO, nous demandons encore une fois, que le STIP qui demeure depuis des années un véritable sujet de discorde, soit une fois pour toutes attribué à l'ensemble du personnel-cadre et non-cadre et que l'intéressement soit réinstauré. Naturellement, tout ne pourra pas se faire sur une année, mais dans le cadre d'un accord triennal bien négocié, c'est possible.

Nous assistons depuis quelques années à une judiciarisation, des rapports sociaux, c'est bien regrettable, car quand nous entrons dans ce genre de

démarche, il est très difficile, voire impossible, d'en sortir. Mais le plus injuste réside dans le fait que les salariés soient privés de primes depuis deux ans. La Direction a naturellement sa part de responsabilité, mais certains syndicats ne sont pas exempts de tous reproches sur le sujet. Tout cela est bien dommage, quand on connaît les fortes attentes des salariés dans ce domaine. La Direction a convoqué les organisations syndicales pour une dernière réunion qui se tiendra

Le JEUDI 3 MARS A 13H30.

Espérons qu'un consensus puisse être trouvé sur des bases plus favorables, même si la Direction peut figer et appliquer ses propositions sans signature d'un accord. Une telle attitude ne contribuerait pas à l'amélioration du climat social tant souhaité par nos dirigeants.

Lundi 14 février 2011